

# Malte

## A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Malte compte 78 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Cinquante-et-une de ces conventions sont conformes au standard minimum.

Malte a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 18 décembre 2018. L'IM est entré en vigueur pour Malte le 1<sup>er</sup> avril 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet<sup>103</sup>. Malte n'a pas notifié ses conventions avec le Botswana, la Bulgarie et Monaco aux fins de l'IM. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM.

Malte a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec le Botswana, la Bulgarie, les États-Unis, la Géorgie, la Moldova\*, Monaco et le Monténégro.

Malte met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP<sup>104</sup>.

## B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec Malte.

## Synthèse de la réponse de la juridiction – Malte

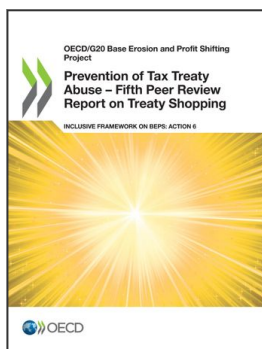
	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Oui, IM		COP
3	Allemagne	Non	Oui, IM	COP
4	Andorre	Oui, IM		COP
5	Arabie saoudite	Oui, IM		COP
6	Arménie	Oui, autres		COP
7	Australie	Oui, IM		COP
8	Autriche	Oui, IM		COP
9	Azerbaïdjan*	Non	Non	
10	Bahreïn	Non	Oui, IM	COP
11	Barbade	Oui, IM		COP
12	Belgique	Oui, IM		COP
13	Botswana	Non	Non	

<sup>103</sup> Malte a choisi de remplacer, en vertu de l'article 35(3) de l'IM, l'expression « *périodes d'imposition commençant à l'expiration ou après l'expiration d'une période* » par « *périodes d'imposition commençant à compter du 1er janvier de l'année qui commence à compter de l'expiration d'une période* », pour une application unilatérale de l'article 35(1)(b) et (5)(b) (Entrée en vigueur) de l'IM.

<sup>104</sup> Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, Malte choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

14	Bulgarie	Non	Non	
15	Canada	Oui, IM		COP
16	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
17	Chypre*	Oui, IM		COP
18	Corée	Oui, IM		COP
19	Croatie	Oui, IM		COP
20	Danemark	Oui, IM		COP
21	Égypte	Oui, IM		COP
22	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
23	Espagne	Non	Oui, IM	COP
24	Estonie	Non	Oui, IM	COP
25	États-Unis	Non	Non	
26	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
27	Finlande	Oui, IM		COP
28	France	Oui, IM		COP
29	Géorgie	Non	Non	COP
30	Grèce	Oui, IM		COP
31	Guernesey	Oui, IM		COP
32	Hong Kong (Chine)	Non	Oui, IM	COP
33	Hongrie	Oui, IM		COP
34	Île de Man	Oui, IM		COP
35	Inde	Oui, IM		COP
36	Irlande	Oui, IM		COP
37	Islande	Oui, IM		COP
38	Israël	Oui, IM		COP
39	Italie	Non	Oui, IM	COP
40	Jersey	Oui, IM		COP
41	Jordanie	Oui, IM		COP
42	Kosovo*	Oui, autres		COP
43	Koweït*	Non	Oui, IM	COP
44	Lettonie	Oui, IM		COP
45	Liban*	Non	Non	
46	Libye*	Non	Non	
47	Liechtenstein	Oui, IM		COP
48	Lituanie	Oui, IM		COP
49	Luxembourg	Oui, IM		COP
50	Malaisie	Oui, IM		COP
51	Maroc	Non	Oui, IM	COP
52	Maurice	Oui, IM		COP
53	Mexique	Non	Oui, IM	COP
54	Moldova*	Non	Non	
55	Monaco	Non	Non	
56	Monténégro	Non	Non	
57	Norvège	Oui, IM		COP
58	Pakistan	Oui, IM		COP
59	Pays-Bas	Oui, IM		COP
60	Pologne	Oui, IM		COP
61	Portugal	Oui, IM		COP
62	Qatar	Oui, IM		COP
63	République slovaque	Oui, IM		COP
64	République tchèque	Oui, IM		COP
65	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
66	Royaume-Uni	Oui, IM		COP

67	Saint-Marin	Oui, IM		COP
68	Serbie	Oui, IM		COP
69	Singapour	Oui, IM		COP
70	Slovénie	Oui, IM		COP
71	Suède	Non	Oui, IM	COP
72	Suisse	Oui, autres		COP
73	Syrie*	Non	Non	
74	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
75	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
76	Ukraine	Oui, IM		COP
77	Uruguay	Oui, IM		COP
78	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP



Extrait de :

## Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping

### Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

#### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Malte », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/bb7d3c58-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.